



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le Vingt et Un Octobre, à Vingt heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS – LASCOURS, se sont réunis dans la Salle du Conseil de la MAIRIE, sur la convocation du 16 octobre 2015 qui leur a été adressée par le MAIRE par Intérim, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les CONSEILLERS MUNICIPAUX suivants :

**Messieurs FIARD Fabien, ADAMIEC Pierre-Nicolas, AULERY Lucien, BEAU Christian, BEAUVE Jean-Claude, COSTA Rémy, TOULOUZE Michel.  
Mme DUBOIS Karine.**

**Absente et Excusée : TOULOUZE Amandine.**

*- Mlle Amandine TOULOUZE attribue son pouvoir à M. Michel TOULOUZE*

**Madame DUBOIS Karine a été nommée secrétaire de séance.**

**Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.**

\*\*\*\*\*

### **1. DEMISSIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

La démission de M. Bernard ZASSOT au poste de Maire est effective depuis le 7 octobre 2015 et celle de ses Adjointes depuis le 10 octobre 2015 date à laquelle M. Fabien FIARD est désigné Maire par intérim conformément à l'article L 2122-15 du CGCT.

### **2. Nomination du Maire par intérim et versement des indemnités de fonctions**

Compte tenu de la démission du Maire le 7 octobre 2015 et de tous les Adjointes les 21 septembre et 10 octobre 2015.

Compte tenu de la prise de fonction de Maire par intérim par le Conseiller Monsieur FIARD Fabien, listé en premier dans l'ordre du tableau.

Compte tenu de l'ensemble de ce qu'implique cette prise de fonction, il est proposé d'attribuer pendant la durée de cet intérim une indemnité identique à celle précédemment attribuée à Monsieur ZASSOT Bernard soit 31 % de l'indice 1015.

Monsieur FIARD Fabien s'abstenant de voter,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité l'attribution à Monsieur FIARD Fabien, de l'indemnité de fonction de Maire, soit 31 % de l'indice 1015 à compter du 22 octobre 2015.

### **3. Dossier ROUVIERE J.C**

Monsieur ROUVIERE a saisi le tribunal administratif qui statuera.

### **4. Illuminations de Noël**

Eclairage déjà à disposition : Onze luminaires et deux traverses testés et remis en état par Joël GEREVINI.

Christian BEAU s'occupe de l'achat de neuf ou dix luminaires supplémentaires pour habiller notamment les cinq nouveaux postes prévus le long de la départementale.

Coût du projet de décoration :

- 1300 euros pour l'installation des prises supplémentaires soit 260 euros par poste.
- Environ 2000 euros pour les nouveaux luminaires.
- 2500 euros pour la pose et dépose de tout l'éclairage de la commune par la société SPIE.

Le projet, dans sa globalité, a été validé par la commission urbanisme.

Les membres du conseil s'interrogent sur la nécessité de faire passer une habilitation électrique aux deux agents communaux afin de leur permettre d'effectuer à l'avenir, en toute conformité, des interventions de maintenance électrique.

### **5. Goudronnage de la rue des Ecoles et devant la salle festive**

Travaux envisagés pour sécuriser l'ensemble du réseau de canalisations de l'eau potable :

- Maillage prévu de chez M. BASTIDE jusqu'à la rue de la Poste pour éviter la stagnation de l'eau.

La société BENOI propose un devis pour un montant de 8 800 € HT. Nous faisons faire des devis complémentaires avant de décider.

3 devis sont présentés :

- L'entreprise GIRAUD pour un montant de 11 923 € HT pour la rue des écoles, 7 587 € HT pour Lascours et 2 806 € HT pour le devant de la Salle du Parc
- L'entreprise Lautier pour un montant de 29 000 € HT pour la rue des écoles, 14 000 € HT pour Lascours.
- L'entreprise JOFFRE pour un montant de 11 000 € HT pour la rue des écoles, 7 175 € HT pour Lascours, le devant de la Salle du Parc est offert (juste 190 € de matières premières)

-L'entreprise JOFFRE est retenue pour le goudronnage de la rue des Ecoles, le revêtement devant la salle festive et le carrefour devant le Mas Bernard à Lascours, pour un montant de 11900 € HT + 7 175 € HT + 190 € HT

- Le maillage de la rue du Lavoir qui permettra aux habitants de cette rue de ne plus être sans eau lors d'une rupture de canalisation, sera effectué à compter du vendredi 23 octobre 2015 par l'entreprise BENOI.

Jean-Claude BEAUVE sera présent sur le chantier pour suivre l'avancée et la conformité des travaux.

### **Vote à l'unanimité**

## **6. Entretien des fossés**

Suite aux intempéries d'octobre 2014, des fonds ont été débloqués par le Sénat, la Région, le Conseil Général, et l'Etat.

Sur l'enveloppe de subventions d'un montant de 31 718 €, il reste un montant de 7000 euros qui va être attribué au nettoyage des fossés sur le chemins du Lavoir, la Rampe le fossé des quatre chemins, ainsi qu'à la Prade.

L'entreprise GALIZZI a été retenue pour les travaux.

Resteront les chemins de Devès et de Saurelle à refaire chiffrer avant travaux.

### **Vote à l'unanimité**

## **7. Bail de l'épicerie**

Le bail est renouvelé à titre gracieux pour une durée de trois ans. Un avenant va être fait pour inclure l'achat d'une rôtissoire par la Mairie dont l'épicerie aura l'usage exclusif à titre gratuit.

### **Vote à l'unanimité**

## **8. Repas des aînés**

Le CCAS s'est réuni ce jour à 19H00 et a retenu le traiteur MARTINEZ de la Calmette et l'orchestre TEMPO pour le repas du 19 novembre dans la Salle du Parc. La décoration des tables est prévue avec des petits vases à emporter pour chaque convive. Des paniers garnis seront portés pour les personnes ne pouvant pas se rendre à cet évènement. La réalisation de ces paniers sera confiée à l'épicerie du village.

Le CCAS émet l'éventualité d'organiser un goûter musical pour les aînés courant mars, ou une autre activité, l'idée est accueillie avec enthousiasme.

Le Conseil Municipal propose qu'un petit questionnaire soit remis au moment du repas des aînés pour savoir ce qu'ils souhaiteraient faire comme activité supplémentaire, et à cette occasion, la Mairie va faire réaliser des stylos marqués « Mairie de Cruviers-Lascours » et les distribuera aux aînés à cette occasion.

## **9. Goûter de Noël**

Il est proposé au Conseil Municipal la date du dimanche 20 décembre à 15h00.

Le devis « multi activités » proposé par Amandine TOULOUZE est accepté pour cette animation.

- Conte à destination des enfants de tout âge.

- Deux espaces « grands jeux en bois » prévus pour les différentes tranches d'âge.

- Un sachet de friandises (chocolats, pâtes de fruits) et des clémentines seront offerts aux enfants.

La commande sera passée à l'épicerie du village.

## **10. Toit du château**

Christophe RIEU a transmis une liste d'entreprises, nous allons les contacter très rapidement pour établir des devis pour la remise en état de la toiture dont les fuites occasionnent des nuisances au niveau de la salubrité de l'habitat de deux logements.

Cette dépense devra être inscrite au budget 2016.

## **11. Entretien des appartements en location**

Programme de rénovation :

- équiper la pièce principale de chaque appartement d'un chauffage électrique de faible consommation.
- Il reste 11 fenêtres à changer coté château.

Un plan de rénovation des logements qui appartiennent à la commune doit être planifié pour les années à venir. Il sera préparé par la commission urbanisme et présenté au conseil. Il y sera joint une synthèse des emprunts et des rentrées locatives des différents appartements.

## **12. Manifestations culturelles 2016**

Le conseil envisage de présenter un évènement par semestre sur la commune à l'attention de tout public (théâtre, musique...).

## **13. Plan communal de sauvegarde**

Le PCS va être mis à jour et présenté au prochain conseil.

## **14. Dégrèvements fuites**

Suite à la rupture de la canalisation principale, une trentaine de foyers ont été privés d'eau à douze reprises. Le conseil propose de déduire le montant de la location du compteur d'eau sur la facture des usagers lésés.

Le Maire par intérim indique au conseil avoir rencontré le cabinet Gaxieu concernant le changement de la canalisation qui va du réservoir de Cruviers-Lascours à Brignon, c'est cette canalisation qui rompt plusieurs fois par an et pénalise une trentaine de foyers sur la commune.

Le changement de cette canalisation n'est pas prévu avant le 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Etant donné que nous ne pouvons pas laisser une trentaine de foyers subir ces désagréments jusque-là, nous allons réfléchir à brancher une partie de ces foyers sur une autre canalisation.

A priori sur les 30 foyers une quinzaine pourrait bénéficier de ce changement de canalisation. (Comme la rue du Lavoir).

Jean-Claude BEAUBE se propose de participer à ces réunions. Nous allons rapidement étudier la situation.

**Vote à l'unanimité**

## **15. Dossier de demande de subventions pour les associations**

Le document de demande de subventions sera disponible sur le site WEB de la Mairie.

Ce dernier doit être rempli et déposé en Mairie avant le 15 février. Le conseil se réserve le droit d'étudier la pertinence du montant demandé avant de le valider et l'inclure au budget.

## **16. Convention d'utilisation de la Salle du Parc aux associations**

Un modèle de convention qui définit les modalités d'occupation de la Salle du Parc par les associations de la commune a été présenté et retenu.

Le conseil souligne que chaque association doit veiller au respect de la propreté des lieux après son passage.

Il serait souhaitable d'établir un planning pour l'entretien plus approfondi de la salle réalisé par l'agent chargé du ménage.

L'état des lieux à l'entrée et à la sortie pourrait être fait par l'agent chargé du ménage.

## **17. Indemnités Trésoriers**

Règlement de deux factures d'un montant respectif de 288 euros et 130 euros à régler par la Mairie.

## **Vote à l'unanimité**

## **18. Alarme Mairie**

Un premier devis d'un montant de 1000 euros a été proposé. D'autres devis vont être demandés pour sécuriser la Mairie.

## **19. Convention Actif Passif Alès Agglomération**

Mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre des compétences transférées entre ALES AGGLOMERATION et la Commune de CRUVIERS-LASCOURS.

Le transfert de compétences des communes membres à leur établissement public de coopération intercommunale entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert,

Considérant que en date du 31 décembre 2014, Alès Agglomération est notamment devenue compétente en lieu et place de l'ensemble de ses communes membres en matière de :

- enseignement élémentaire et préélémentaire, par la prise en charge du « service des écoles »,
- prise en charge de la restauration collective des écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques de son territoire, de la restauration collective liée à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse, ainsi que des transports afférents,
- centres de loisirs sans hébergement,

- éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE, DECIDE et AUTORISE le Maire à signer la convention de transfert d'actif et de passif concernant la mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre des compétences transférées entre ALES AGGLOMERATION et la Commune de CRUVIERS-LASCOURS.

## **20. Installation de signalisations**

Neuf panneaux vont être posés par la société GIROD pour un montant de 1500 euros.

## **21. Inauguration de la Salle du Parc et Vœux du Conseil Municipal**

Date retenue : le samedi 16 janvier à 18H00.

## **Questions diverses**

Le Maire par intérim communique au Conseil le montant du solde du compte qui s'élève à 450 000 €.

Il mentionne qu'il va être impératif d'effectuer un suivi de trésorerie afin de rembourser l'emprunt de 2 ans de la Salle du Parc dont il reste le montant de la TVA à récupérer.

La séance du conseil est levée à 0h22